

Extrait du Vivre les paysages | CD54

<https://vivrelespaysages.cg54.fr/2-2-valoriser-et-enrichir-le.html>

2-2-Valoriser et enrichir le paysage des canaux et des rivières

- Recommandations - Les recommandations pour les paysages des infrastructures et des énergies -

Date de mise en ligne : vendredi 28 juin 2013

Vivre les paysages | CD54

Éléments de contexte

Rappel des fondements des paysages et des infrastructures

- ▶ Les voies d'eau

Rappel des processus de transformation des paysages

- ▶ Des projets de développement des voies fluviales
- ▶ Le réseau fluvial à inscrire dans le paysage, le développement des itinéraires de circulations douces et de découverte

Objectifs visés

- ▶ Valoriser le paysage de l'eau lié aux transports et déplacements
- ▶ Offrir des itinéraires de circulations douces le long des cours d'eau
- ▶ Favoriser le tourisme « fluvial »
- ▶ Contribuer à l'attractivité du territoire départemental
- ▶ « Ensauvager » les berges à caractère naturel et adoucir la perception des canaux, voies artificielles

Valeurs paysagères concernées

3- La force de l'héritage industriel

4- L'omniprésence et la proximité des espaces de nature

7- La multiplicité des itinéraires de découverte des paysages

Unités de paysage particulièrement concernées

Toutes les unités de paysage

Recommandations

- ▶ Réhabiliter les paysages de berges dans les secteurs industriels : traitement des limites privatives des parcelles occupées par des entreprises (plantations de haies et d'arbres aux marges du chemin de halage, réfection éventuelle de clôtures privatives). L'utilisation de végétaux indigènes est à privilégier là où seront conduites des plantations. Favoriser la végétation des berges et la présence de microhabitats : fossés, mares, etc.

Concernant la valorisation des bords de l'eau et leur attractivité :

- ▶ Maintenir en état, ou restaurer les chemins le long des berges

Maintenir en état les chemins le long des berges



La Moselle à Pont-à-Mousson

© Agence Folléa-Gautier Paysagistes-Urbanistes - Conseil Général 54

- ▶ Poursuivre la création de continuités piétonnes ou cyclables le long des berges
- ▶ Mettre en réseau les cours d'eau et les villes et villages via des circulations douces

Mettre en réseau les cours d'eau et les villes et villages via des circulations douces



Une circulation douce au bord du canal de la Marne au Rhin. (Foug)

© Agence Folléa-Gautier Paysagistes-Urbanistes - Conseil Général 54

- ▶ Gérer et enrichir les ripisylves dans le but de dégager ou cadrer des vues sur les paysages
- ▶ Ménager des points de vue sur les cours d'eau et canaux depuis les sites touristiques et les zones habitées

2-2-Valoriser et enrichir le paysage des canaux et des rivières

- ▶ Aménager des lieux de pause et de découverte au fil de l'eau et les mettre en réseau, dans le respect de la multifonctionnalité des espaces (intérêt touristique, écologique, etc.). Prendre en compte la nécessaire quiétude de la faune.
- ▶ Proposer des animations, rencontres et promenades autour des thèmes de la navigation, des crues, des milieux écologiques...

Concernant la préservation et la valorisation des milieux naturels :

- ▶ Retrouver des cours d'eau à ciel ouvert lorsqu'ils ont été busés (et lorsque cela est possible)

Retrouver des cours d'eau à ciel ouvert lorsqu'ils ont été busés

Le ruisseau du Clos Pré, à Damelièvres

Travaux



Etat après travaux



source : Communauté de communes du Val de Meurthe

La commune de Damelevières a souhaité en 2003 réorienter ses actions et engager une réflexion globale sur l'ensemble de la rivière, afin de définir les principales problématiques et intervenir de façon cohérente.

Une étude globale a ainsi été réalisée pour dresser un état des lieux et un diagnostic précis du Clos Pré. Un programme de travaux a été proposé à l'issue de cette étude pour lutter contre les inondations, restaurer, renaturer (en particulier en recréant un lit mineur diversifié et végétalisé) et entretenir à long terme le lit et les berges du cours d'eau.

Depuis 2004, La CCVM est compétente pour l'aménagement des ruisseaux et assure ainsi la maîtrise d'ouvrage des actions de gestion sur ce cours d'eau.

Les travaux de protection contre les inondations, de restauration, de renaturation et d'entretien pérenne du ruisseau du Clos Pré ont eu lieu en 2007.

Ils consistaient en un entretien et une revégétalisation des berges, une suppression de remblais et de protections inadaptées, et une mise à ciel ouvert de la partie busée.

© Agence Folléa-Gautier Paysagistes-Urbanistes - Conseil Général 54

- ▶ Proposer un service de conseil et d'aide aux particuliers riverains pour l'entretien des berges privées
- ▶ Acquérir des bandes enherbées et les renaturer, pour créer des chemins de promenade ouverts au public
- ▶ Maintenir le « débit réservé » réglementant le pompage des eaux de surfaces, très perturbant pour les milieux écologiques (eutrophisation, disparition des espèces animales, assèchement du lit, ensablement...)
- ▶ Entretien des berges en préservant les ripisylves et milieux associés (prairie, etc.), véritables corridors écologiques pour la faune
- ▶ Etudier la mise en place de méthodes de lutte contre les plantes invasives (arrachage, fauche, etc.), notamment de la Renouée du Japon présente dans la vallée de la Meurthe

Concernant les anciennes gravières , voir fiche 3.7

Acteurs et partenaires

- ▶ Les communes et intercommunalités
- ▶ Les Pays

2-2-Valoriser et enrichir le paysage des canaux et des rivières

- ▶ Le Conseil général
- ▶ Le Conseil Régional de Lorraine
- ▶ VNF
- ▶ L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- ▶ Le Conservatoire des Sites Lorrains
- ▶ Le PNRL
- ▶ Le Service Navigation du Nord Est
- ▶ Les professionnels du tourisme
- ▶ L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA, ancien Conseil Supérieur de la Pêche)
- ▶ Les associations locales de pêche

Outils et moyens existants ou à mobiliser

Outils opérationnels :

- ▶ Guide « protection et restauration des berges » (VNF)
- ▶ Plan d'aménagement et de gestion : L'aménagement doit permettre de concilier l'accueil du public et l'agrément de la promenade avec l'accueil de la biodiversité, qui dans le cas des zones humides, peut être sensible au dérangement et au piétinement. Un plan d'aménagement et de gestion sera nécessaire. Il pourra comporter les éléments suivants :
 - .un diagnostic écologique : flore, amphibiens, insectes, oiseaux, poissons, écrevisses, etc. Espèces à cibler selon les milieux et enjeux.
 - .un diagnostic hydromorphologique : envasement, topographie des berges, qualité et circulation de l'eau ;
 - .un plan de gestion différenciée identifiant les secteurs les plus intéressants en fonction des enjeux (roselière, prairie, boisement alluvial)
 - .un plan de gestion des cortèges piscicoles
 - .un règlement de pêche (si celle-ci est souhaitée), limitant la pêche aux secteurs de berge aménagés pour l'accès du public, et limitant l'empoisonnement aux opérations liées aux pêches de rééquilibrage ; éviter les postes de pêche dans les zones sensibles.

Outils d'information/communication

- ▶ Les fiches thématiques et guides des aides mis en place par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse
- ▶ Mettre en place des actions de pédagogie autour de la gestion différenciée pouvant être perçue comme un non entretien

Outils réglementaires et fonciers

- ▶ Les ENS du Conseil général : Animation, sensibilisation, panneaux d'information et signalétiques identiques d'un site à l'autre.
- ▶ Les outils de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse